



Arrêté publié sur le site de la Collectivité  
le 27 Mars 2024.

Département  
des Landes

Xavier Fortinon  
Président du Conseil départemental

Direction Générale Adjointe des Solidarités  
Direction de l'Autonomie  
Pôle Handicap et Animation

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le 27/03/2024

ID : 040-224000018-20240327-PHA\_2024\_011-AR



## ARRÊTÉ N° DGAS-PHA-2024-011

### Fixant le montant de la dotation et la tarification 2024 du Foyer « Les Iris » à PEYREHORADE géré par l'association l'Aïrial

VU le Code de la Santé Publique,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU le décret n° 77-1547 du 31 décembre 1977 relatif à la contribution des personnes handicapées aux frais de leur hébergement et de leur entretien lorsqu'elles sont accueillies dans ces établissements,

VU l'article 45, chapitre III, de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

VU la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale,

VU le décret n° 2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire comptable et financière, et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux,

VU le décret n° 2006-422 du 7 avril 2006 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière, et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux et des lieux de vie et d'accueil et modifiant le Code de l'Action Sociale et des Familles.

### ARRETE

**ARTICLE 1** : Les prix de journée à appliquer à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2024** aux 3 sections du foyer « Les Iris » à Peyrehorade, géré par l'association l'Aïrial, à savoir :

- Le foyer d'hébergement
- Le foyer de vie
- Le SAVS

sont fixés comme suit :

Hôtel du Département  
23, rue Victor Hugo  
40025 Mont-de-Marsan Cedex  
Tél. : 05 58 05 40 40  
Fax : 05 58 05 41 41  
Mél. : [etablisements@landes.fr](mailto:etablisements@landes.fr)

